

*Communauté de Communes*  
**CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS**

**Délibération n° 2017-212 en date du 6 DECEMBRE 2017**  
**Portant demande de subventions Agence de l'Eau et Conseil Départemental –**  
**Réhabilitation de l'assainissement du bourg de Bellegarde en Marche**  
**Mise en séparatif des réseaux de la rue des Ecoles**

L'an Deux Mille Dix Sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Georges Nigremont, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 29/11/2017

Nombre de conseillers en exercice : 61

Présents : 43	Votants : 51	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 51	

**Présents :** MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, SIMON, PEROCHE, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMON, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, SEBENNE, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

**Pouvoirs :** MM. DESCLOUX à NOVAIS, ROBBY à SIMON, BOYER à LE CORRE, BRUNET A à DESARMENIEN, SIMONET à FAUCONNET, SCHMIDT à JARY, FONTVIELLE à BIGOURET, TOURNAUD à MATHIEU ;

**Excusés :** MM. RIBIERE, ROBIN, RICHIN, PERRIER F, MONTEIL, LAVAUD, PLAS, GENDRAUD, BRUNET M, SAUVANET,

**Secrétaire de séance :** Monsieur René ROULLAND

Monsieur Alain BUJADOUX, Vice-Président, fait part au Conseil qu'un schéma directeur a été établi pour la réhabilitation de l'assainissement du bourg de Bellegarde en Marche.

Il précise que la priorité est la lutte contre les eaux claires parasites permanentes (source, infiltration...), et les intrusions d'eaux claires parasites météoriques (pluie).

L'objectif à moyen terme est la réhabilitation de l'actuelle station d'épuration (boues activées de 1975). Dans ce cadre, pour limiter le dimensionnement et améliorer le fonctionnement de la future unité de traitement, il est impératif de mener des actions sur le réseau de collecte.

A titre indicatif, des objectifs de réduction ont été calculés par les services techniques. Il s'agirait :

- de réduire la quantité d'eaux claires parasites permanentes (ECPP) de 72 à 27.2 m<sup>3</sup>/j par temps sec et de 315 à 48 m<sup>3</sup>/j en condition de nappe haute ;
- de réduire la quantité d'eaux claires parasites météoriques (ECPM) – exprimée en surface active – de 6.79 à 0.4 ha

Le Vice Président informe le Conseil que la commune de Bellegarde en Marche envisage l'aménagement de rue des écoles ainsi que l'enfouissement des réseaux de la voie. La mise en séparatif du réseau de cette rue fait partie des actions inscrites au schéma directeur.

Il s'agirait de créer un réseau d'eaux pluviales en parallèle du réseau existant qui serait conservé pour la collecte des eaux usées.

Accusé de réception en préfecture  
023-242300127-20171206-2017-212-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2017  
Date de réception préfecture : 15/12/2017

*Communauté de Communes*  
**CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS**

Les travaux comprennent la création de 145 mètres de collecteur principal de Diamètre Nominal (DN) 200 à 400 mm.

Le Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel suivant :

		Réseau en € HT
Dépenses prévisionnelles	Travaux	69 560.00
	Tests de compactage	830.00
	Tests préalables à la réception	1 054.00
	Divers (parution, récolelement...)	2 400,00
	Maîtrise d'œuvre (interne Com Com)	Pour mémoire
<b>TOTAL</b>		<b>73 844.00</b>
Recettes prévisionnelles	Subvention AELB Sollicitée (35%)	25 845.40
	Subvention Départemental Sollicitée (10%)	7 384.40
	Autofinancement	40 614.20
	<b>TOTAL</b>	<b>73 844.00</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet technique,
- D'approuver le coût du projet ainsi que son plan de financement prévisionnel,
- De solliciter des aides publiques auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- De solliciter des aides publiques auprès du Conseil Départemental,
- D'inscrire ces travaux au budget annexe assainissement (exercice 2018).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures,  
 Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 15 Décembre 2017  
 Pour copie conforme, le 15 Décembre 2017

Le Président,

**Pierre DESARMENIEN**

Accusé de réception en préfecture  
 023-242300127-20171206-2017-212-DE  
 Date de télétransmission : 15/12/2017  
 Date de réception préfecture : 15/12/2017